



Master recherche imaginaire et rationalité

- **Tableau de répartition des enseignements et de contrôle des connaissances**

UE 1	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
T.E.R.					30	CT			
TOTAL UE 1					30		10		10
UE 2	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
TRONC COMMUN	Outils : Langues ou NTIC		25	25	3	CT	1		1
	Option intra ou inter master	50		50	6	CT	2		2
TOTAL UE		50	25	75	9		3		3
UE 3	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
ENSEIGNE-MENTS FONDAMENTAUX (Choisir en l'orientation A et l'orientation B)	Orientation A Philosophie générale et esthétique								
	Enseignements obligatoires :								
	Philosophie générale, esthétique et herméneutique	25		25	3	CT	1		1
	Histoire de la philosophie ancienne et moderne	25		25	3	CT	1		1
	Histoire de la philosophie moderne et contemporaine	25		25	3	CT	1		1
	1 enseignement choisi parmi les enseignements obligatoires de l'orientation B	25		25	3	CT	1		1
	Orientation B Epistémologie et histoire des sciences								
	Enseignements obligatoires :								
	Histoire des sciences	25		25	3	CT	1		1
	Philosophie des sciences	25		25	3	CT	1		1
	Enseignements au choix (2 à choisir)								
	Médiation scientifique et technique	25		25	3	CT	1		1
	Transmission des connaissances numérisées	25		25	3	CT	1		1
	1 enseignement d'histoire de la philosophie de l'orientation A	25		25	3	CT	1		1
TOTAL UE		100		100	12		4		4
UE 4	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
SEMINAIRES	Méthodologie et initiation aux techniques de recherche		50	50	6	CT	2		2
	Séminaires thématiques	25		25	3	CT	1		1
TOTAL UE		25		75	9		3		3
TOTAL SEMESTRES		175	75	250	60				

Equivalences

Conformément à l'article 7 de l'arrêté ministériel du 9 avril 1997, une Unité d'Expérience Professionnelle permet aux étudiants de faire un stage en entreprise de 4 à 6 mois. Cette UEP, validée par un rapport de stage, donne l'équivalence des UE

Directeurs de recherches

- Michel Bastit : histoire de la philosophie antique et médiévale
- Alain Boutot : philosophie des sciences
- Jean-Claude Gens : philosophie allemande, herméneutique
- Pierre Guenancia : histoire de la philosophie moderne et contemporaine
- Roland Quillot : philosophie générale, esthétique
- Pierre Rodrigo : phénoménologie, esthétique.

LABORATOIRES D'ACCUEIL

Centre Gaston Bachelard de recherches sur l'Imaginaire et la rationalité.

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr>

– Régime général

N.B. : la réussite à l'agrégation de philosophie dispense de l'obtention des UE2, 3 et 4.

UEP : L'Unité d'Expérience professionnelle, qui donne l'équivalence des modules, est validée par un rapport de stage qui donne lieu à une soutenance avec le DRH de l'entreprise et l'enseignant responsable.
--

- Sessions d'examen

Une session fin mai et une session de rattrapage en septembre.

● *Règles de validation et de capitalisation* :

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de l'année. La note annuelle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements affectées des coefficients. Le diplôme est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Aucun élément ayant une note inférieure à 10/20 ne peut être conservé si l'élément de degré supérieur n'est pas acquis. Et l'examen correspondant doit donc être repassé.

Equivalences

Conformément à l'article 7 de l'arrêté ministériel du 9 avril 1997, une Unité d'Expérience Professionnelle permet aux étudiants de faire un stage en entreprise de 4 à 6 mois. Cette UEP, validée par un rapport de stage, donne l'équivalence des UE

Directeurs de recherches

- Michel Bastit : histoire de la philosophie antique et médiévale
- Alain Boutot : philosophie des sciences
- Jean-Claude Gens : philosophie allemande, herméneutique
- Pierre Guenancia : histoire de la philosophie moderne et contemporaine
- Roland Quillot : philosophie générale, esthétique
- Pierre Rodrigo : phénoménologie, esthétique.

LABORATOIRES D'ACCUEIL

Centre Gaston Bachelard de recherches sur l'Imaginaire et la rationalité.

■ **Modalités de contrôle des connaissances :**

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr>

Régime général

N.B. : la réussite à l'agrégation de philosophie dispense de l'obtention des UE2, 3 et 4.

UEP : L'Unité d'Expérience professionnelle, qui donne l'équivalence des modules, est validée par un rapport de stage qui donne lieu à une soutenance avec le DRH de l'entreprise et l'enseignant responsable.

Sessions d'examen

Une session fin mai et une session de rattrapage en septembre.

Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de l'année. La note annuelle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements affectées des coefficients.

Le diplôme est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS).

Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Aucun élément ayant une note inférieure à 10/20 ne peut être conservé si l'élément de degré supérieur n'est pas acquis. Et l'examen correspondant doit donc être repassé.